

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2017 A 18H

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 27 mars 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 4 avril 2017 à 18H00, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

51

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

4

Total votants :

56

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, André IMBERDIS, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marcel BARGEON à Olivier CHAMBON
Aline LEBREF à Jean Louis GADOUX
Gérard BAUREZ à Martine MUNOZ
Françoise CHASSANGRE à Thierry BARTHELEMY

Conseillères absentes excusées : Carine BRODIN, Ghislaine DUBIEN

Conseiller absent : Paul PERRIN,

Conseiller suppléant ayant voix délibérantes : José MONRUFFET

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Régularisation de l'acquisition du terrain de l'espace bien-être à Saint-Rémy-sur-Durolle DELIBERATION N°20170404-18

Rapporteur : Abdelhraman MEFTAH, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération de Thiers Communauté n°2010-04 du 26 janvier 2010 approuvant le projet de bulle «bien-être» à Saint-Rémy-sur-Durolle, et son plan de financement,

Vu la délibération de Thiers Communauté n°2013-54 du 17 décembre 2010 décidant d'acheter au prix de un euro non perçu à la commune de Saint-Rémy-sur-Durolle une partie de la parcelle cadastrée AE 41 pour une surface de 1 307 m² pour la construction de l'Espace Bien-Etre ;

Considérant que le projet de l'espace bien-être s'inscrit dans un programme de redynamisation du tissu économique local, en lien avec la dynamique de développement de la base de loisirs du plan d'eau de Saint-Rémy-sur-Durolle et de restructuration du village vacances.

L'acte de vente n'ayant pas été fait, il convient de délibérer à nouveau afin d'actualiser la décision et de rédiger l'acte correspondant.

Il est proposé de renouveler l'accord de la vente et d'autoriser le Président à signer l'acte de vente à intervenir.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'acheter une partie de la parcelle AE 41 pour une surface de 1 307 m² au prix de un euro à la commune de Saint-Rémy-sur-Durolle,

Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS :	56 =	Conseillers Présents	51 +	Représentés	5 -	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	56 =	Pour : 56		Contre : 0		
Abstention :	0					



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD